

BRETAGNE ET NORMANDIE

## Agneaux des prés-salés : faciliter l'installation

**Ille-et-Vilaine et Manche.** L'AOC manque d'agneaux pour satisfaire la demande, mais elle peine à trouver de nouveaux producteurs à cause de l'accès au foncier.

**E**n 2012, l'AOC des prés-salés du Mont-Saint-Michel a commercialisé 2 134 agneaux certifiés. C'est mieux qu'en 2011 (1 569 animaux), mais ce n'est pas suffisant pour répondre à l'engouement croissant du consommateur. « Nous avons manqué de production deux semaines en août, période de forte demande, et en fin d'année », a rappelé Yannick Frain, président de l'organisme de défense et de gestion de l'appellation, lors de l'assemblée générale du 14 mai à Cherruex (Ille-et-Vilaine). « Les éleveurs ont encore du travail pour réduire les déclassements, admet-il.

Mais surtout, nous devons attirer de nouveaux producteurs pour augmenter les volumes de production et installer des jeunes. » Ils ne sont que quatorze éleveurs en l'Ille-et-Vilaine et la Manche.

### Pression foncière

L'accès au foncier, en particulier en Ille-et-Vilaine, est problématique. Il reste du potentiel sur les prés salés, localement appelés les herbus. D'ailleurs, les brebis permettent leur entretien. Mais pour s'installer, il faut des terres pour le repli des animaux. Or, la zone est prisée pour les légumes et les céréales. L'autre problème est d'ordre réglementaire, avec



Grâce à sa nouvelle bergerie, François Lemonnier, éleveur à Cherruex (Ille-et-Vilaine) espère produire 500 agneaux AOC par an.

de multiples dispositions (loi littoral, bâtiment de France, urbanisme) qui entravent la construction de nouvelles bergeries. François Lemonnier s'est installé en 2010, à la suite de ses parents, avec 640 mères sur 54 ha et l'obligation de se mettre aux normes. Sa nouvelle bergerie vient d'entrer en fonction. Il lui aura fallu plus d'un an pour obtenir le permis de construire, avec l'appui des élus locaux et de la DDTM. « Le Mont-Saint-Michel étant un site classé, il fallait éloigner le bâtiment de la baie. Mais on ne respectait plus

la continuité d'urbanisation exigée par la loi littoral », explique l'éleveur. Malgré toutes les bonnes volontés, il s'est heurté à l'empilement de textes qui se contredisaient.

« Nous avons besoin de concertation entre les différents acteurs, de coordination entre les administrations et de dérogations, estime Yannick Frain. Le développement de la filière est en jeu. Nous voulons maintenir une production de qualité sur un territoire d'exception qui, lui aussi, doit être conservé. »

**Isabelle Lejas**